

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 5
Votants : 34

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 11/12/2017

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Monique RONGEON (Remplace Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE (Représenté par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Yann GALLAY), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Richard PACCAUD (Remplacé par Monique RONGEON), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Dominique VIAL.

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE.

OBJET : TOURISME – ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES ET VTT – DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge des Sports, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est compétente pour la « Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire ».

Il précise que depuis la fusion des deux Communautés de communes (CCPOD et CCSV), la CCDSV possède un réseau d'itinéraires de 263 kms dont l'entretien est très hétérogène et disparate d'un secteur à l'autre.

Aujourd'hui, la randonnée (pédestre et vélo) est une demande forte des visiteurs et de la population locale. Aussi, afin d'améliorer ce réseau, un diagnostic et des préconisations ont été réalisés à la demande de la CCDSV par le Comité départemental de randonnée afin de définir un réseau d'itinéraires cohérent et bien maillé sur le territoire.

Cette opération d'études a été inscrite au budget 2017 (opération 47). Le montant de cette mission d'assistance s'élève à 12 893 € TTC avec une subvention du Département de l'Ain de 50 %. Le plan de financement de cette opération a été validé par le Bureau du 1^{er} septembre 2016 (délibération N°2016B20). Le Département de l'Ain a par ailleurs adressé à la CCDSV un arrêté attributif de subvention.

Un comité local d'itinéraire composé de représentants de la CCDSV, de chaque commune, d'associations de randonnées, d'associations du patrimoine et de l'Office de tourisme a été constitué dans le cadre de ce projet.

Le diagnostic des itinéraires a porté sur le balisage, la signalétique et le mobilier. Il a permis également d'évaluer la pertinence, la qualité, l'état d'entretien et les travaux d'amélioration à prévoir.

A l'issue de ce diagnostic, des préconisations ont été effectuées avec pour objectifs de :

- Définir un réseau cohérent et complet des itinéraires tant à destination des locaux que des touristes ;
- Permettre la pratique de différents types de randonnées pour tous les niveaux (de la promenade familiale de quelques heures avec peu de dénivelé à la randonnée pour pratiquants chevronnés) ;
- Faciliter l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée) des itinéraires retenus ;
- Définir le programme de travaux et son estimation financière ;
- Travailler sur la réalisation de topo-guides et de panneaux d'interprétation.

En accord avec le comité local d'itinéraire et après avis favorable de la Commission Tourisme du 6 juin 2017, le Comité départemental de randonnée a préconisé dans ses conclusions de simplifier le réseau d'itinéraires afin de permettre un meilleur entretien, d'harmoniser les noms des boucles et de thématiser certains itinéraires autour du patrimoine afin d'associer l'activité physique à la découverte.

Un nouveau réseau de 168 kms a été redéfini. Il intègre des boucles, des connexions entre les boucles et le chemin de halage.

Parmi ce réseau, les boucles proposées sont les suivantes :

- Boucle de Saint Bernard : 1h15 – 4.6 kms (Saint-Bernard)
- La Rencontre : 1h50 – 7 kms (Ars-sur-Formans)
- Le Grand Rieux : 1h50 – 7 kms (Civrieux)
- La Vieille Halle : 2h00 – 7.8 kms (Frans)
- La Forêt des Oies : 2h40 – 10.2 kms (Saint-Jean-de-Thurigneux)
- Fléchères par le chemin de halage : 3h40 – 13.3 kms (Fareins – Beauregard)
- Le Fond de Juis : 3h30 – 14.1 kms (Savigneux-Ambérieux)
- Circuit des Etangs : 3h50- 14.7 kms (Ambérieux-en-Dombes - Savigneux)
- Entre Saône et Plateau : 4h20 – 15.4 kms (Massieux – Reyrieux – Parcieux - Civrieux)
- Circuit d'Ars : 4h30 – 16.5 kms (Ars-sur-Formans – Misérieux - Sainte Euphémie - Saint Didier de Formans)
- Les Grandes Terres : 4h50 – 17.7 kms (Rancé – Toussieux)
- Circuit des 7 communes : 6h10 – 21.6 kms (Trévoux - Saint-Didier de Formans – Toussieux – Reyrieux - Parcieux - Massieux - Civrieux)
- La Chapelle de Chanteins : 3h – 12 kms (uniquement du goudron) (Villeneuve)

A noter, les itinéraires structurants empruntant le territoire sont maintenus :

- Chemin de halage (Via Saona – Véloroute 50)
- Chemin du Curé d'Ars (Ars - Montmerle)
- Chemin d'Assise Vezelay – Assise en Italie (Beauregard – Ars – Saint-Jean-de-Thurigneux)
- GRP Beaujolais - Bugey par la Dombes (Halage Trévoux – Massieux - Saint-Jean-de-Thurigneux – Dombes)

Il est proposé que ces itinéraires soient balisés pour la randonnée pédestre et pour la pratique du VTT pour ceux respectant la classification de la Fédération Française de Cyclisme.

Le diagnostic et les préconisations de ce réseau d'itinéraires ont été présentés à la Commission Tourisme du 25 octobre 2017 qui a donné un avis favorable.

Les communes concernées transmettront les modifications qu'elles souhaitent apporter sous un délai de 10 jours.

Afin de poursuivre les études techniques et financières telles que prévues dans la mission du Comité départemental de randonnée, après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le nouveau réseau d'itinéraires de randonnée pédestre et VTT de 168 kms ainsi que les noms des boucles proposés ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer, en cas de besoin, les conventions de passages avec les propriétaires publics et privés et toutes pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **10 JAN. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171218-2017C126-TO
Affichage le : **10 JAN. 2017**

A Trévoux, le 18 décembre 2017

Le Président,
Bernard GRISON

